

plein temps

Parti communiste français
collectif *Activité en direction des retraité-e-s*
06.08.81.19.61-junkerdaniel@hotmail.com

N°50 janvier 2017

les retraité-e-s revendiquent...

En France, les 17 millions de retraité-e-s de droit direct ou dérivé représentent 38% des 45 millions d'électeurs inscrits. Dans la période, les retraité-e-s étant plus assidu-e-s devant les urnes, (certains parlent d'une surreprésentation des retraité-e-s), leur situation devrait préoccuper les candidats aux suffrages. Pour autant, les retraité-e-s sont toujours considéré-e-s, par beaucoup, comme des coûts à réduire et comme des privilégié-e-s par rapport aux jeunes générations.

Un récent colloque au Conseil économique, social et environnemental, sous l'égide des organisations syndicales et d'associations de retraité-e-s, faisait utilement le point.

« Depuis plus de 20 ans, les réformes succèdent aux réformes, aboutissant à une baisse de niveau de vie des retraités. D'abord au travers d'un certain nombre de mesures qui

dégradent les retraites (Baisse continue du taux de remplacement, instauration de la CASA, perte de la demi-part réservée aux veuves et veufs ayant élevé un enfant, fiscalisation de la majoration de la pension pour les personnes ayant élevé au moins 3 enfants, etc.). Mais c'est surtout le passage de l'indexation des retraites sur l'évolution des salaires à une indexation sur l'évolution des prix qui fait baisser le niveau de vie des retraités par rapport à l'ensemble de la population. Sur 20 ans les retraité-e-s auront perdu plus de 20% de pouvoir d'achat par rapport au reste de la société.

Au-delà des revendications de pouvoir d'achat, c'est la question du statut du retraité dans notre société qui se pose. Chacun a pu remarquer la tendance actuelle, et en particulier au travers de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, à employer l'expression "personne âgée" plutôt que "retraité" alors que la très grande majorité des personnes âgées de ce pays sont des retraité-e-s.

Quand on désigne un individu par le vocable "personne âgée", c'est son statut biologique qu'on évoque, statut qui, en soi, n'est porteur d'aucun droit particulier et qui relève donc d'une démarche d'allocation sociale. Alors que désigner le même individu par le vocable "retraité", c'est lui donner un statut social qui sous-entend que celui-ci a été un salarié producteur de richesses durant sa carrière et ayant versé des cotisations. C'est au nom de ces richesses produites et de ces cotisations versées qu'il a des droits à pension ».



Dans ce sens, rappelons les propositions du PCF, pour la retraite à taux plein à 60 ans :

- retraite par répartition à prestations définies avec une indexation des pensions sur les salaires
- abrogation des diverses réformes des retraites engagées depuis 1993
- un service public pour les personnes âgées
- une réelle politique du vieillissement
- un système de cotisation basé sur la solidarité inter-générationnelle
- les revenus financiers doivent cotiser au même niveau que les salaires.

Daniel Junker

DANS CE NUMÉRO

- À quand une politique de transport pour les retraités ? page 2
- Préservons notre protection sociale solidaire page 3
- Injustice réparée pour les nouveaux retraités
Nouvelle édition du livre collectif de la commission Santé page 4

...un statut

à quand une politique de transport pour les retraités ?

La question des déplacements préoccupe les retraité-e-s quel que soit leur lieu de vie, grandes agglomérations comme en région Île-de-France ou territoires ruraux.

Dans les zones rurales, c'est l'absence de transports en commun qui constitue le problème avec l'éloignement des commerces, centres de santé et services. Cette situation rend dépendant de tiers et met souvent les personnes âgées en difficulté pour se déplacer. Des mesures s'imposent pour répondre à leurs divers besoins de transport.

Dans les zones urbaines où existe une offre de transports diversifiée se pose les questions de tarification et d'intermodalité. Par exemple, en Île-de-France, les cartes *Améthyste* et *Émeraude* ne concernent que 500 000 retraités alors que trois millions de retraité-e-s vivent dans cette région.

La revendication porte sur un meilleur accès à l'ensemble des modes en améliorant les correspondances, une réduction de 50% sur le plein tarif du passe *Navigo*, sur le même principe que la carte *Imaginaire* (carte réservée aux étudiants), pour tous les retraité-e-s, sans condition de ressources et quel que soit le lieu de résidence. Il s'agit de prolonger le dispositif existant pour les actifs qui ont conquis une réduction de 50% sur le coût du passe *Navigo* prise en charge par les entreprises.

S'il existe l'offre *Imaginaire* pour les étudiants et la gratuité pour les chômeurs, les retraité-e-s sont tenu-e-s à l'écart d'une tarification réduite, malgré leur contribution active au fonctionnement de la société, notamment comme bénévoles dans le domaine associatif ou l'aide aux enfants et petits-enfants.

Une mesure de ce type se justifie du fait de la réduction du revenu des retraité-e-s, de 25 à 40%, lors de la cessation d'activité. De plus, cela favorise l'accès aux transports collectifs évite les déplacements en voiture personnelle et ainsi réduit l'engorgement de la circulation et les atteintes à l'environnement.

Valérie Péresse, présidente de la région Île-de-France, s'était engagée à instaurer un tarif unique réduit pour les anciens combattants, les personnes à mobilité réduite et les retraité-e-s. Mais lors du débat sur le budget régional, cet engagement est passé à la trappe, pis, des hausses de tarifs très importantes sont prévues. Le coût de 85 € est envisagé pour la carte *Navigo* mensuelle au lieu des 73 € actuels.

En Haute-Vienne et dans certaines villes, la gratuité des transports dont bénéficiaient les plus de 65 ans est remise en cause. À Grenoble, en 2009, le président du syndicat des transports en commun, socialiste, appuyé par les Verts, a ainsi décidé de supprimer la gratuité, passant outre l'avis des élus communistes et des retraité-e-s qui manifestaient.

Sur cette question des transports, comme sur beaucoup d'autres, seule l'action déterminée des populations concernées permettra d'avancer.

Les communistes entendent porter ces revendications en lien avec toutes les forces intéressées que ce soit en Île-de-France comme sur l'ensemble du territoire, en réponse aux besoins des retraité-e-s.



POUR UN SYSTÈME DE SANTÉ DU XXI^e SIÈCLE

préservons notre protection sociale solidaire



Par sa remise en cause brutale de la sécurité sociale qui ne couvrirait plus que les maladies de longue durée et laisserait au privé tout le reste, François Fillon a relancé le débat relatif à la protection sociale.

Les propositions du Parti communiste constituent des points d'appui forts dans le débat qui s'ouvre à l'occasion des futures échéances électorales.

Le baromètre santé de l'organisme de sondage ODEXA indique que la santé fait partie des priorités absolues des citoyens. Plus d'un Français sur deux estime que leurs enfants seront moins bien soignés qu'eux et que la situation de notre système de santé devient préoccupante, notamment pour l'accès aux soins. L'engorgement des hôpitaux, lors de l'épidémie de grippe, vient d'en faire la démonstration.

Les préoccupations des citoyens portent sur le nombre de médecins répartis sur le territoire, les délais d'obtention des rendez-vous avec les généralistes comme les spécialistes pour les examens approfondis (IRM, scanner...). Ils s'inquiètent du recul de la prévention nécessaire pour dépister les maladies graves et du recul de la qualité de soin au sein du système hospitalier.

Ils constatent l'allongement du délai entre le moment où ils ont commencé à rencontrer des soucis de santé et le moment où le médecin diagnostique la maladie. Ils ressentent un manque de disponibilité des soignants à les écouter. Pour eux, là où la dégradation est la plus patente, c'est en ce qui concerne l'accessibilité à la permanence des soins, la présence d'un généraliste le soir ou le week-end, le temps d'attente aux urgences, la disponibilité de leur médecin

traitant, l'accompagnement des services médico-sociaux, associatifs.

45% d'entre eux estiment urgent de réformer notre système de santé pour répondre à ces attentes. Une angoisse qui tranche avec la grande satisfaction affichée par la ministre Marisol Touraine qui se glorifie d'avoir résorbé le déficit de la sécurité sociale en faisant fi de la réponse aux besoins de santé, pis, en instituant un report des actes ou opérations non urgentes durant l'épidémie de grippe.

La loi libérale Hôpital, patient, santé, territoire (HPST) de Roselyne Bachelot a ouvert une nouvelle période de désorganisation de notre système de santé par la mise en place des Agences régionales de Santé et les reconcentrations en tous genres sur une politique de réduction des moyens publics.

La loi sociale libérale de « modernisation » du système de santé de Marisol Touraine confirme, voire amplifie, la stratégie précédente, creusant le même sillon de la rigueur financière, à grands coups de pacte de responsabilité, de CICE, octroyant des cadeaux toujours plus copieux au patronat contre la réponse aux besoins de soins et d'hôpital public.

Dans ce contexte, plus d'un Français sur deux ne font confiance ni à la gauche, ni à la droite pour mener cette réforme pour un système de santé plus efficace.

Le Parti communiste présente des propositions à faire connaître dans le débat, pour regagner une protection sociale et un système de santé répondant aux attentes des citoyens.

Il faut aller résolument vers le 100% sécu, le remboursement à 100% par la sécurité sociale des soins prescrits, en élargissant aux questions liées à la perte d'autonomie notamment. Les moyens financiers existent, fondés sur le principe « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ».

Nous proposons de revenir sur les exonérations patronales, de créer une cotisation sur les revenus financiers, de lutter contre la fraude sociale des patrons, contre l'évasion fiscale.

8 français sur 10 estiment que les questions de santé n'occupent pas une place assez grande dans le débat pour les élections présidentielles, faisons leur connaître nos propositions, prenant en compte leurs exigences.

Pour cela, le vote pour Jean-Luc Mélenchon, candidat soutenu par le Parti communiste, sera utile pour gagner un système de santé du XXI^e siècle.

Daniel Blache

Injustice réparée pour les nouveaux retraités

Les versements groupés et tardifs des pensions de retraite faisaient exploser la feuille d'impôt. Les sénateurs du groupe Communiste, Républicain et Citoyen obtiennent la réparation de cette injustice en forme de double peine.

Quelle était l'injustice ?

En 2014 et 2015, pendant plusieurs mois, des dizaines de milliers de retraités de la région Hauts-de-France n'ont pas touché leur pension pour cause de dysfonctionnements graves à la Carsat Nord/Picardie. « Grâce à la mobilisation syndicale et une délégation d'associations que j'avais menée à l'Élysée, le 17 décembre 2014, auprès du conseiller social du président de la République, ces retards ont été en grande partie résorbés », rappelle la sénatrice Michelle Demessine.

Mais, la résorption soudaine a eu un effet pervers : les retraités qui ont perçu d'un même coup le versement de plusieurs mois de pensions de retards, ont eu un choc en recevant leur feuille d'impôt. Une double peine, insupportable ! En effet, leur situation ayant été régularisée par le versement sur une année de pensions dues au titre des années précédentes, leur revenu fiscal de référence s'en est trouvé littéralement explosé.

Pour certains, cela a engendré injustement une forte augmentation de leurs impôts. Pour d'autres, cela signifie devenir injustement imposable et perdre en cascade des avantages sociaux sur les transports en commun ou le logement, par exemple.



Que dit l'amendement qui permet de rétablir la situation ?

Après un rendez-vous obtenu, le 26 octobre, avec le secrétaire d'État au Budget, promesse fut faite aux sénateurs communistes d'agir concrètement. Un amendement a donc été soumis au Sénat. « Cet amendement, qui devrait aller au bout du processus législatif, impose le calcul de l'impôt de ces retraités que sur douze mois de pension par année, avec effet rétroactif sur les années 2015 et 2016 », détaille Michelle Demessine, déplorant « un retard à l'allumage d'un an du gouvernement, qui avait refusé ce même amendement de notre part l'année dernière ». Mais ne gâchons pas la victoire, « c'est enfin la fin de la double peine fiscale pour les victimes des retards de la Carsat et le rétablissement de l'honneur de notre système de retraite et de solidarité intergénérationnelle qui nous est si cher ».

Avoir des élus communistes déterminés et compétents, c'est utile !

d'après l'Humanité du 17/12/ 2016



Depuis le début de janvier 2017, une nouvelle édition du livre collectif de la commission Santé, sous la direction de Michel Limousin, publié par Le Temps des Cerises, est disponible au prix de 20 euros. Cette version actualisée est aussi préfacée par Pierre Laurent, le secrétaire national du PCF.

Ce livre ne prétend pas tout aborder, tout résoudre. D'importants domaines restent encore à explorer. Mais en le publiant, nous entendons faciliter et élargir la réflexion collective. Cette démarche est particulièrement significative à quelques temps d'élections présidentielle et législatives décisives. N'en doutons pas, des propositions rétrogrades vont fleurir. À nous de dégager des perspectives réalistes et de progrès.

La protection sociale a son avenir en jeu. Les Français sont attachés à cette protection sociale solidaire. Nous avons donc voulu alimenter cette réflexion.

Les membres de la commission sont disponibles pour des initiatives de rencontres et de débats autour des différentes thématiques développées dans l'ouvrage.

Chaque chapitre peut utilement être traité isolément pour alimenter une expression, un tract, une lettre...

Le livre peut servir à des temps de formation thématique... Les militantes et les militants associatifs, les élu-e-s, des syndicalistes sont susceptibles de trouver intérêt dans cet ouvrage.

Jean-Luc Gibelin

Nom, prénom _____

Adresse _____

Mail _____ signature _____

Pour recevoir *Plein Temps* à l'adresse ci-dessus

je verse..... euros

Découper et adresser à:
 PCF/Collectif Activité en direction des retraité-e-s
 2 place du Colonel-Fabien 75167 Paris cedex 19

pour recevoir *Plein Temps* par la poste

Édition trimestrielle, *Plein Temps* est élaboré par le collectif *Activité en direction des retraité-e-s* du PCF. Il est transmis via internet.

Toutefois, nombre de lecteurs et lectrices, retraité-e-s ou pas, souhaitent recevoir un exemplaire papier chez eux. C'est possible, en nous faisant parvenir son adresse (*bulletin ci-contre*) et un chèque de 10 euros minimum qui couvrira les frais d'envoi pour un an.

Nous appelons les abonnés à renouveler leur aide chaque année.